BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2021-__0374/PRES promulguant la loi n° 015-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-017/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de facilité de crédit à l'Exportation conclu le 29 septembre 2020, entre le Burkina Faso et Unicredit Bank Austria AG, pour le financement du projet de construction et d'équipement d'un centre de radiothérapie pour le traitement du cancer à Bobo-Dioulasso

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la lettre n°2021-042/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 27 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 015-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-017/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de facilité de crédit à l'Exportation conclu le 29 septembre 2020, entre le Burkina Faso et Unicredit Bank Austria AG, pour le financement du projet de construction et d'équipement d'un centre de radiothérapie pour le traitement du cancer à Bobo-Dioulasso;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 015-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-017/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de facilité de crédit à l'Exportation conclu le 29 septembre 2020, entre le Burkina Faso et Unicredit Bank Austria AG, pour le financement du projet de construction et d'équipement d'un centre de radiothérapie pour le traitement du cancer à Bobo-Dioulasso;

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 mai 2021

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°015-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE

N° 2020-017/PRES DU 17 NOVEMBRE 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
FACILITE DE CREDIT A L'EXPORTATION CONCLU
LE 29 SEPTEMBRE 2020, ENTRE LE BURKINA FASO ET
UNICREDIT BANK AUSTRIA AG, POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT D'UN CENTRE
DE RADIOTHERAPIE POUR LE TRAITEMENT DU CANCER
A BOBO-DIOULASSO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-017/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de facilité de crédit à l'exportation conclu le 29 septembre 2020, entre le Burkina Faso et Unicredit Bank Austria AG, pour le financement du projet de construction et d'équipement d'un centre de radiothérapie pour le traitement du cancer à Bobo-Dioulasso.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 20 avril 2021



Le Secrétaire de séance

Maïmouna OUEDRAOGO/SAWADOGO